



LE COLLECTIF DE LA TROISIEME VOIE DES FILIERES AGRICOLEES RESPONSABLES

Manifeste pour la constitution du Collectif



*« Une viande, un poisson, un légume,
une tranche de pain et un verre de vin :
que peuvent-ils avoir en commun ?
Le fait d'avoir été produits de façon responsable ! »*





Une préoccupation nationale majeure

A l'heure où les Etats Généraux de l'Alimentation conduisent à une montée en gamme de l'agriculture et de l'alimentation, les démarches engagées pour promouvoir une agriculture plus responsable prennent tout leur sens.

Aujourd'hui, il n'existe pas UNE agriculture, mais DES agricultures, plurielles, diverses qui coexistent. Dans chaque filière, des producteurs travaillent dans une même logique de responsabilité environnementale, économique, sociale et sociétale.

Depuis plusieurs années, aux côtés de l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique, une troisième voie émerge clairement, axée autour du triptyque : mode de production spécifique, qualité mesurable et obligations de résultats (environnement, société, santé).

C'est dans cet élan que s'inscrivent, chacun dans sa filière, Bleu-Blanc-Cœur, Demain la Terre, Filière CRC®, Mr. Goodfish et Vignerons Engagés. Ensemble, ces cinq acteurs de l'agriculture française ont décidé d'animer un Collectif rassemblant ces initiatives d'agriculture responsable :

LE COLLECTIF DE LA TROISIEME VOIE DES FILIERES AGRICOLES RESPONSABLES

Leur objectif : donner un cadre à cette troisième voie en agriculture, la faire clairement émerger et la positionner comme une véritable alternative.



Les valeurs du Collectif

Cette troisième voie fédère les initiatives agricoles françaises qui se développent et coexistent avec d'autres formes d'agriculture, compatibles avec tout signe officiel de qualité, selon une double approche : des obligations de moyens et de résultats pour de bons produits (qualité + environnement + santé).

Les démarches de chaque membre du Collectif s'inscrivent dans la durée, et cherchent à s'améliorer constamment. Elles reposent sur des obligations de moyens ET de résultats (critères suivis, mesurés,

contrôlés), en s'appuyant sur des cahiers des charges coconstruits et vérifiés. Elles incluent la concertation permanente avec des parties prenantes internes et externes aux filières. Elles sont volontaires et contrôlées.

Les problématiques liées à la production agricole sont abordées de façon transversale, dépassant les questions uniquement liées aux intrants. Les questions de santé (consommateur et producteur), de respects des milieux (biodiversité, environnement) et de sécurité

alimentaire (traçabilité, garantie consommateur) sont au centre des enjeux, quelle que soit la filière.

Par cette vision globale, ces démarches s'inscrivent pleinement dans les différents plans et projets portés au niveau national (Programme National pour l'Alimentation, Etats Généraux de l'Alimentation, Pacte National de Lutte contre le Gaspillage Alimentaire, Plans Ecophyto & Eco-Antibio...).



Enjeux et objectifs

La création d'un Collectif de la troisième voie en agriculture constitue une réponse à la définition officielle de l'alimentation durable par la FAO : « L'alimentation durable est définie par les Nations-Unies comme nutritionnellement adéquate, environnementalement meilleure et culturellement acceptable ».

Le Collectif a identifié deux enjeux principaux :

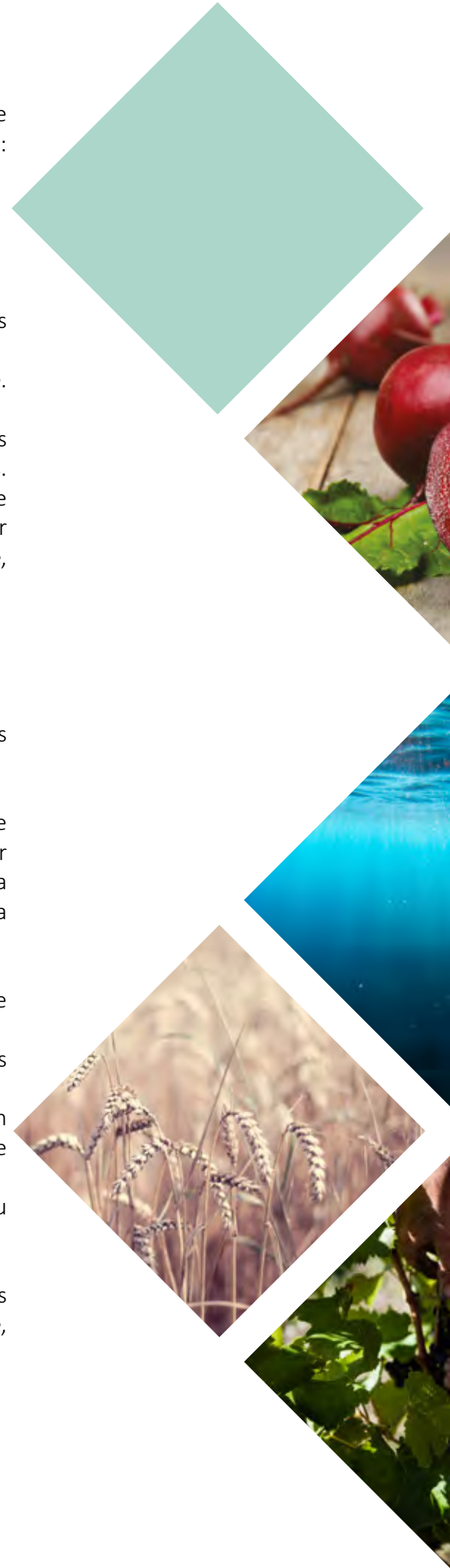
- Faire reconnaître cette troisième voie, tant par les acteurs institutionnels qu'économiques ;
- Savoir convaincre la société qu'une agriculture responsable est possible.

Il est nécessaire de faire comprendre à chaque type d'interlocuteurs que la troisième voie constitue une base commune à toutes les filières. Elle a la même valeur d'engagement et de responsabilité, quels que soient le producteur et sa filière, et présente les mêmes bénéfices. Par responsabilité, le Collectif entend responsabilité environnementale, responsabilité économique et responsabilité sociale et sociétale.

Objectifs

1. Définir une approche commune de promotion des produits agricoles (bruts et transformés) issus des filières agricoles responsables.
2. Convaincre les pouvoirs publics d'accéder à une reconnaissance officielle et/ou d'intérêt général afin de pouvoir : 1) communiquer sur les fondamentaux et bénéfices et 2) accéder de manière privilégiée à la restauration (faire reconnaître les produits de la troisième voie dans la définition des 50% de produits dits « alternatifs durables »).
3. Lancer le projet AVANCE (Agriculture Vertueuse avec une Approche Nouvelle, Contrôlée et Exemplaire) :
 - Pousser les produits de la troisième voie dans la commercialisation des produits agricoles ;
 - Augmenter la visibilité des produits : fédérer les acteurs de la distribution et de la restauration collective qui s'engagent à communiquer et à mettre en avant les produits agricoles issus du collectif ;
 - Explications et pédagogie, tant dans le monde agricole qu'au niveau du grand public.
4. Accueillir de nouvelles structures représentantes de filières agricoles responsables ayant construit des initiatives pour améliorer la durabilité, la qualité des produits et créant de la valeur dans les filières agricoles.

D'ici 5 ans : représenter 20% de la production agricole française.



En bref

La vision du Collectif

- Une vision alternative et responsable de la production, quelle que soit la filière : celle de l'agriculture responsable. Plusieurs modèles sont possibles et peuvent coexister ;
- Vision globale pour une production responsable ;
- Importance de l'organisation en filières françaises pour répondre aux enjeux socio-environnementaux actuels.

Les arguments clés

- Une approche transversale de la production agricole, dans une logique de progrès, avec des obligations de moyens et de résultats, apportant qualité et garantie au consommateur ;
- Des produits présents dans tous les circuits de distribution, accessibles pour tous.

Quelles garanties supplémentaires apportent cette troisième voie ?

- Une prise en compte des 3 piliers du développement durable, au-delà des exigences réglementaires sur l'ensemble des sujets ;
- Une garantie de résultats ;
- Une notion sociétale/sociale et de défense de l'intérêt du producteur, ainsi que de la santé du consommateur.

Les signataires du présent Manifeste s'engagent à porter collectivement et individuellement les valeurs présentées ci-dessus.

Le Collectif s'engage également à rendre compte publiquement de leurs actions, des objectifs poursuivis et des résultats obtenus.

La clé de voûte de l'engagement des membres du Collectif est et doit rester le développement d'une agriculture responsable et porteuse de valeurs à partager avec l'ensemble de la société.

Fait à Lyon, le lundi 7 septembre 2020

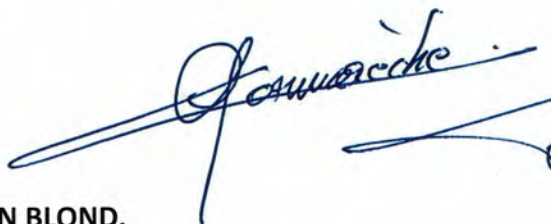
Jean-Pierre PASQUET,
Co-Président de l'Association
Bleu-Blanc-Cœur

Geoffroy CORMORECHE,
Président de l'Association
Demain la Terre

Etienne HENRIOT,
Président du GIE CRC



Florence HURON BLOND,
Directrice projet Mr Goodfish



Jean-Louis BERGES,
Président de l'Association
Vignerons en Développement Durable



Nos propositions pour une agriculture française plus saine, plus sûre et plus durable

- Dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation, la loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable » vise à « permettre à chacun d'accéder à une alimentation saine, sûre et durable ».
 - A l'heure de la rédaction des décrets d'application de cette loi, le Collectif de la Troisième Voie peut apporter son expérience et son expertise sur la définition de la production agricole « saine, sûre et durable » et également sur la définition des « produits à externalité environnementale positive ».
 - La loi définit un objectif en restauration collective publique de 50% de l'approvisionnement en « produits issus de l'agriculture biologique, locaux ou sous signe de qualité » à compter du 1^{er} janvier 2022. Dans ce cadre, le Collectif de la Troisième Voie souligne le risque lié à l'importation de produits issus de l'agriculture biologique qui n'auront pas les niveaux de garantie de traçabilité, de sécurité sanitaire et de qualité équivalents aux exigences françaises ; les bénéfices environnementaux (santé du sol, bilan de gaz à effet de serre amélioré) ne seront pas non plus à la hauteur des enjeux climatiques actuels. L'économie circulaire positive sur nos territoires agricoles ne sera pas équilibrée. Le Collectif de la Troisième Voie propose donc l'intégration dans cette définition des produits « alternatifs responsables », issus de l'agriculture de la troisième voie, en cohérence avec la volonté politique : qualité, traçabilité, durabilité, économie circulaire et préservation des intérêts agricoles nationaux. Cela peut par exemple se traduire par la mise en place de critères de reconnaissance de produits sous démarches répondant à cette exigence.
- Mettre en place un système d'expérimentation permettant d'établir clairement le lien entre les modes de production et la qualité nutritionnelle et santé des produits agricoles.
- Définir dans la réglementation la notion de « zéro résidu » ou « sans résidu » de produit phytopharmaceutique de synthèse dans les denrées alimentaires (dont les produits frais) afin d'avoir un cadre commun à tous et limiter les allégations potentiellement mensongères pour le consommateur.
- Il existe un cadre national pour définir l'agriculture biologique, mais pas pour d'autres formes d'agriculture vertueuse. Il est nécessaire d'établir un cadre de définition et de référence permettant d'expérimenter, de développer et de valoriser ces nouvelles formes d'agriculture. Le Collectif de la Troisième Voie propose de contribuer à la définition et à l'émergence de la troisième voie reposant sur les impacts économiques et sociaux, en plus de l'impact environnemental, de l'agriculture.
 - Valoriser la prise en compte de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans la conduite des exploitations agricoles, notamment au travers des démarches et cahiers des charges existants.
 - Définir un niveau d'exigences relatives à la RSE équivalent pour les produits d'importation.
- Soutenir la création, le renforcement et l'action du Collectif de la Troisième Voie rassemblant les démarches nationales d'agriculture responsable existantes dans différentes filières, visant à mieux identifier et valoriser les produits qui en sont issus.

Présentation des membres



Créée en 2000 et reconnue par les Ministères de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Santé, l'association Bleu-Blanc-Cœur construit depuis 20 ans des filières agricoles responsables et durables, visant à améliorer la qualité nutritionnelle et environnementale de notre alimentation et impactant ainsi positivement la santé de la Terre, des animaux et des hommes.



L'Association Demain la Terre, créée en 2004, rassemble aujourd'hui 18 entreprises de production et transformation de fruits et légumes, réunies autour d'une même vision de l'agriculture et du développement durable, alliant environnement/biodiversité, économie et social. Demain la Terre a développé son propre cahier des charges, la Charte Demain la Terre®, qui vise à apporter aux consommateurs les preuves crédibles de l'engagement des producteurs. Plus de 180 000 tonnes de fruits et légumes sont « certifiés » Demain la Terre. C'est la référence RSE en agriculture fruits et légumes.



La Filière CRC® - Culture Raisonnée Contrôlée - est née en 1989 sous l'impulsion d'agriculteurs français souhaitant produire autrement des céréales de haute qualité, bonnes pour les Hommes et pour la Nature. Elle garantit des céréales 100% françaises et cultivées selon de bonnes pratiques favorables à la biodiversité. Cette démarche d'excellence a été officiellement reconnue en 1999 par le Ministère de l'Agriculture avec l'obtention d'une Certification de Conformité Produit pour ces céréales. Elle encadre aujourd'hui la production de blé tendre, blé dur, seigle, sarrasin et grand épeautre. La Filière regroupe 123 adhérents (34 organismes stockeurs, 54 meuniers, 27 industriels, 8 distributeurs), plus de 3300 agriculteurs et 4200 boulangeries. En 2019, 550 000 tonnes de blés ont été récoltées, soit 10% des blés français écrasés par la meunerie française.



Lancé en mars 2010 en France par Nausicaá, Centre National de la Mer, le programme Mr.Goodfish sensibilise le public à l'importance de la consommation durable des produits de la mer. Le programme vise à rendre le consommateur acteur pour la préservation de la ressource marine en publiant, chaque saison, une liste de produits de la mer conseillés par des spécialistes en la matière. Le but de cette démarche est de protéger les stocks de produits de la mer fragilisés en consommant d'autres stocks disponibles en abondance.



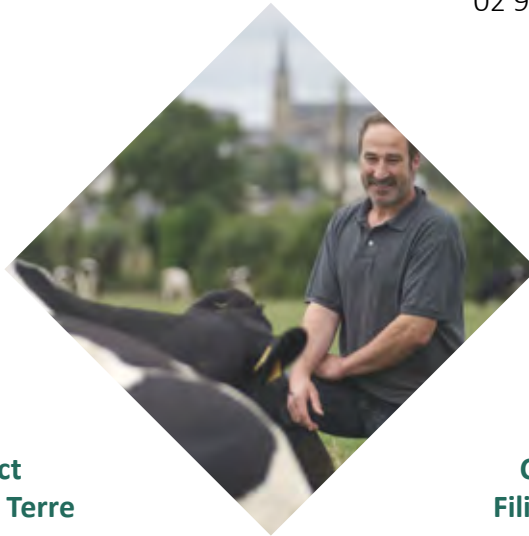
Le label Vignerons Engagés est le label RSE de la filière vin. Il s'appuie sur un cahier des charges basé sur la norme ISO 26000, et une vision globale bâtie sur 4 piliers fondamentaux : Agir pour l'environnement, Garantir une qualité de la vigne au verre, Soutenir le territoire et le patrimoine local, Offrir le juste prix pour le consommateur et le producteur. Le label est évalué tous les 18 mois par un organisme certificateur indépendant.





**Contact
Bleu-Blanc-Coeur**

Nathalie KERHOAS
nathalie.kerhoas@bleu-blanc-coeur.com
02 99 97 60 54



**Contact
Demain la Terre**

Marc DE NALE
marc.denale@demainlaterre.org
05 62 60 19 03



**Contact
Filière CRC®**

Marc BONNET
m.bonnet@giecrc.com
01 40 17 94 41



**Contact
Mr. Goodfish**

Justine DELETTRE
mrgoodfish@nausicaa.fr
03 21 30 99 99



**Contact
Vignerons Engagés**

Iris BORRUT
iris.borrut@v-dd.com
07 81 43 43 90



Crédits photo

- ©Demain la Terre
- ©Bleu-Blanc-Coeur
- ©Alain Proust
- ©Rhonéa
- ©Markus Siemens / Unsplash